CONDITIONS

Dix piastres par an, payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies : dans le cas contraire, elles restront à la poste.

POUR NEW-YORK.

(Paquebot du 5 mars)—*Liaison de la Louisiane et de New-York.*—Le beau navire neuf **NATCHEZ**, capt. REED, partira comme dessus. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à FOSTER & HUTTON
Rue du Canal, No. 77.
28 fév

POUR BO-TON.

Le beau navire **HELEN MAR**, capt. HOLMES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 89, ou à
STETSON & AVERY.
28 fév

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à
WM. G. HEWES,
rue du Canal, No 9.
24 fév

La goélette fine voilière **SOUTH-CAROLINA**, capitaine SAFFORD, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils ; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. P. MORGAN & Co.
24 fév rue du Camp, no. 43

POUR BOSTON,

Le beau brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, **TUSKAR**, capitaine HALL, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
STETSON & AVERY.
14 fév

POUR VERA-CRUZ.

On pourrait expédier un bon navire s'il se présentait de suite, du fret et des passagers seulement. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
11 fév

A VENDRE OU A FRETER.

La belle goélette neuve **BONITA**, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux : elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
HARRISON, BROWN & CO.
20 fév

POUR CHARLESTON,

Le beau brick double et chevillé en cuivre, **MARY**, capitaine PORTER, ayant une partie de son chargement engagée, partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à
J. W. ZACHARIE & CO.
18 fév rue Bienville, No 80.

A FRETER,

Le joli brick, fin voilier, **ARAB**, double et chevillé en cuivre, A1, capit. HASKELL, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & CO.
10 fév

POUR BALTIMORE,

Le beau brick-paquebot neuf **CANADA**, capit. J. L. WHITE, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO.
8 fév

A FRETER.

La goélette neuve, fin voilière, **PHŒNIX**, capitaine SPICER. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à
THAYER, HURD & Co
1er fév rue des Magasins, no. 29.

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à
WM. G. HEWES,
26 janvier rue du Canal, no 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux briscs, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.

Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
24 juin

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, **UNE MAISON**, située rue Toulouse, no 85, entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 J. LACOSTE.

AVIS.—Attendu que G. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir : l'une de six mille piastres, souscrite par A. Louinais, comme shérif, conjointement avec Godefroy Boudousquié susnommé, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle ; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Louinais, comme Shérif pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié en caution, sur l'habitation susdite ;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous mon main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAN
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
1 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1825, étant un des cautions de J. M. Morel Guirammand, comme juge de paroisse de la paroisse St.-Charles et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Revue fils, ses cautions, pour laquelle de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite ;

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seront pas cancelles, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon main et le sceau de l'état, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAN,
Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
28 fév—30 Secrétaire d'Etat.

A VENDRE —117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON,
20 fév—[17] rue Royale

SUCRE, à vendre—350 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à
1er fév THEOD. NICOLET CO.

SEL—1200 sacs gros et fin, de Liverpool, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.

CHANVRE—200 sacs, en bon état, à vendre par
[10 fév] STETSON & AVERY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs auront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine TOBEY.

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau, ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CASTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, arrivant de son Académie de Louisville, et récemment de New-York, appelle instamment l'attention du public sur ce Système d'Ecriture si admiré, qui par son mérite seul, après l'examen des principes sur lesquels il est fondé, a été unanimement recommandé par une réunion des citoyens les plus éminents de Londres, adopté par l'université de France, et universellement approuvé par les professeurs, les négocians, les dames, et les Institutions les plus recommandables, partout où il a été introduit.

Ce système n'a été publié aux Etats Unis qu'en 1830—et depuis cette époque, il a été pratiqué à New-York avec un succès sans exemple.

M. Dolbear a eu le plaisir de l'introduire pour la première fois dans le Kentucky, l'hiver dernier ; et depuis, il en a communiqué les principes à quantité de dames et de messieurs, ainsi qu'à différentes institutions littéraires de cet Etat.

N. B. On enseigne aux dames une écriture propre, rapide et vraiment *fashionable*, d'après une méthode si positive et si nouvelle, qu'elle en rend la *pratique* tout-à-fait *intéressante*.

L'enseignement des hommes est calculé pour leur donner une main toujours sûre, aussi bien qu'une expédition rapide et élégante ; par ce système, toutes les difficultés résultant du mouvement des doigts ou de la main, *disparaissent* entièrement, de manière qu'on peut en *quelques leçons*, échanger le plus illisible griffonnage pour une écriture facile et élégante.

Pour prouver ce qui est dit ci-dessus, et faire taire les préjugés qu'ont pu inspirer les prétendus professeurs de cet art, M. Dolbear invite les dames et les messieurs de la N. Orléans et des villes et villages voisins, à venir examiner son plan d'enseignement, aussi bien que des specimens des progrès rapides de plusieurs dames et messieurs de l'âge de 8 à 45 ans, qui ont pris des leçons de lui.

Les classes auront lieu le jour et le soir, de manière à accommoder les étudiants, les hommes de toutes professions et les hommes d'affaires. Les dames et les messieurs pourront former des classes chez eux, ou se rendre à l'établissement.

Aux personnes qui ne savent pas *tailler* les plumes, on enseignera cet art en une leçon. On désire que tous ceux qui veulent prendre des leçons, fassent leur demande sans délai. Le professeur se rendra dans les Institutions, à des conditions libérales.

Pour les conditions, l'examen des specimens, et le plan d'enseignement, s'adresser à l'Académie.

5 mars—4

BUREAU DE LA PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE, *N.-Orléans, le* 27 fév.

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux à-vapeur, les chaînes et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse ; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis-à-vis la Presse. Les chaînons et les bateaux, chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'emplacement qui forme un port sûr et commode ; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse ; en ce que, outre l'économie des frais de charroi, ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre ; et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux inconnu jusqu'ici, vu la forte protection que la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. Reis, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux ; les prix d'emmagasinage, de presse, &c. seront modérés ; et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,
29 fév WM. HUDSON, secrétaire.

Les gazettes suivantes voudront bien insérer l'avis ci-dessus, une fois par semaine, pendant quatre semaines, et envoyer leur compte au secrétaire ; de l'établissement pour se faire payer : Florida Gazette, (St. Francisville ;) The Creole, (Donaldsonville ;) Alexandrian Gazette, Frontier Reporter, (Natchitoches,) Baton-Rouge Gazette, Opelousas Gazette Attakapas Gazette, (St.-Martinsville;) The Natchez, (Natchez;) Vicksburg Advocate, Memphis Ten. paper ; Nashville Banner, Whig ; Florance, (Ala.) paper ; Huntsville Intelligencer ; Mobile Commercial Register.
27 fév

REÇU de France, par le Sélem, venant du Havre, et à vendre par **L. CHOISNÉ**, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie très qualité, consistant en : 250 douzes crême de perse, pains bleus et verts ; 100 douzes régénérateur de cheveux ; 400 douzes pommade très fine, assortie de dix fleurs différentes ; 175 douzes fleurs nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir ; eau de vie de Lavande double et ambrée ; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et bâtons nouveaux ; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine ; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Nos. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés, et empaquetés. Les crêmes de perse et les pommades sont contenus en étain et avec de très jolies étiquettes. 21 fév

Par autorité de l'Honorable Législature.

Loterie du Cl[illegible]n in public.

Le tirage aura lieu publiquement le jeudi 15 mars.

SIMPLE COMBINAISONS!
45 numéros, [illegible] en un *Arrêt* C.
PROGRAMME.

1	lot de	6000	$6000.
1	"	3000	3000
1	"	2000	2000
1	"	1800	1800
1	"	1227	1227.
1	"	1000	1000
2	"	600	1200
2	"	500	1000
10	"	100	1000
35	"	56	1960
39	"	20	780
39	"	15	585
458	"	8	3664
1441	"	4	1764
5051	lots.		$42528
9139	blancs.		
14190	billets.		

Cette loterie est formée par la combinaison ternaire de 45 numéros et n'a que 14.190 billets. Par le tirage de six numéros il y aura 20 billets avec trois des numéros tirés, 585 avec deux et 4,445 avec un seulement. Ces billets seront des lots gagnants, et seront déterminés comme suit :

Le jour du tirage, les 45 numéros depuis 1 jusqu'à 45, sur des bulletins séparés, seront placés les uns après les autres dans une roue, et il en sera tiré 6 de la même manière et au hasard. Le billet qui aura les trois numéros les premiers tirés, dans quelque ordre de combinaison que ce soit, aura droit au premier lot de

SIX MILLE PIASTRES.

Le billet portant le 4e. 5e. et 6e. numéros,		$3,000
	1er. 2d. et 4e.	2,000
	1er. 2d. et 5e.	1,300
	1er. 2d. et 6e.	1,227
	1er. 3e. et 4e.	1,000
	1er. 3e. et 5e. chacun	600
	1er. 3e. et 6e. chacun	
	1er. 4e. et 5e. chacun	500
	1er. 4e. et 6e. chacun	
	2d. 3e. et 4e.	100
	2d. 3e. et 5e.	50
	2d. 3e. et 6e.	20
	2d. 4e. et 5e.	15
	2d. 4e. et 6e.	8
	3e. 4e. et 5e.	4
	3e. 4e. et 6e.	
	4e. 5e. et 6e.	

Tous ceux des billets portant trois des numéros sortis (au nombre de 10) gagneront.

Tous les billets portant deux des numéros sortis, et les 1er. et 2d. gagneront.

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 3e. et 4e. gagneront

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, et les 5e. et 6e. gagneront

Tous les billets portant seulement deux des numéros sortis, gagneront

Tous les billets portant seulement un des numéros sortis, gagneront

Les billets blancs seront ceux qui n'auront aucun des billets sortis.

Un billet gagnant n'aura pas droit à deux lots.

PRIX DES BILLETS :

Billet entier $4 ; Demi billet $2 ; Quart 1.

Série de 15 billets, $60, garantie d'un gagnant $24.

Les coupons en proportion. S'adresser au bureau.

No. 30, rue de Chartres.

7 mars J. K. MEAD, Directeur.

Tous les Mardi.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE FRANCAISE
EVANGELIQUE,
AUTORISÉE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

CLASSE EXTRA, No. 11.

Le Tirage aura lieu Mardi prochain 13 Mars 1832.

D. MALCOLM,

Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.

30 NUMEROS—4 NUMÉROS TIRÉS.
GROS LOT.
10,000 PIASTRES!!!

1	LOT DE	10,000	PIASTRES.
1	" "	3,000	"
1	" "	1,500	"
1	" "	1,000	"
1	" "	800	"
1	" "	650	"
6	" "	500	"
6	" "	300	"
6	" "	200	"
156	" "	40	"
156	" "	20	"
624	" "	8	"
7800	" "	4	"

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4. demis et quarts en proportion. Les paquets de $40, de douze billets entiers ne gagneront pas moins de $16. Les autres en proportion.

S'ADRESSER AU
BUREAU DU DIRECTEUR,
8 mars Rue de Chartres No. 60

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

4me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 24 de Mars.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

5 mars J. B. EAGET, *Directeur.*

Mr. CHAPMAN,
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jardon, A. Hennen, rév. F. Chuji, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de familles, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures soit simples soit ornées. 27 fév

AVIS.—M. ANTOINE MOLINARI, ayant remis ses affaires, invite les personnes qui lui doivent à régler immédiatement avec lui, et celles à qui il doit à se présenter à son domicile pour faire solder leur compte.
17 fév—1y A. MOLINARI.

SUCRE BLANC & CAFÉ.—418 sacs Cafés de la Havane, 1re. qualité, 30 caisses sucre blanc, reçus par le brick Hunter, à vendre par
24 fév QUERTIER & BOUTIN.

BANDAGES HERNIAIRES.—Un assortiment de bandages, reçus par le Sélem, à vendre en gros et au détail par
F. P. DUCONGÉ,
encoignure Conti et Chartres.
2[illegible]

1000 [illegible] (within 70 miles from the city.) apply to
Mch 19 J. MAGER.

VENTES PAR LE RÉGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Vendredi, 6 Avril prochain, je procéderai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Jean Jean S. Smith.

DEUX LOTS DE TERRE, situés aux faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 12 et 38 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de C. R. Stringer, notaire, sous la date du 18 Février 1832, le lot N°. 12 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, et 40 pieds 10 pouces sur la ligne du fond sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Josephine ; le lot No. 38 ayant 41 pieds 2 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. Andrée.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Faubourg Jefferson, derrière la Plaisance, borné par les rues Jackson et Brainard, désigné par le N°. 6 sur un plan en l'étude de Camille Pollock, et ayant trente-sept pieds, cent-soixante-dix pieds à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, désignés par les N°s. 14 et 15, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Cuchet, le lot N°. 15, faisant encoignure et ayant 40 pieds de face sur le chemin du Bayou sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne ; et le lot N°. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS : Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit : $100 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $53 75 chacun, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit ; la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois ; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payable le 15 novembre prochain des années 1832, 1833 et 1834, chacun de $243 ; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, l'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marin ; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans ; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières :

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 6, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars 1832, l'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, de L. L. 1er. Une négresse nommée Suzanne, âgée d'environ 40 ans, de musique de maison, cuisinière et blanchisseuse, 2e. Un LOT de terre situé sur le côté est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Pémorelle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs.
27 fev.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions ; comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions : comptant. Par ordre de la Cour.
5 mars MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marin ; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans ; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières :

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 6, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Pérault, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean Louis Henry Rumel, les propriétés suivantes, savoir :

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 1er d'Avril 1843 d'un lot No. 66, compris entre les rues de la Prairie de, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit lot sujet à une rente annuelle de $19 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit lot appartiendront à la Corporation après le 1er d'Avril 1843.

Conditions : Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Rég.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions ; comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions : comptant. Par ordre de la Cour.
5 mars MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marin ; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans ; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières :

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 6, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Pérault, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 22 mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Garnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 25 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie de la no. 104, des Plaines no. 24, sur le plan de nouveau faubourg Marigny.

Conditions : 1-3 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'acquéreur, hypothécaire, avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant Ls. Grivot, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 30 Mars, 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine, Allemand alias Daine, f. de c. l., un *Terrain*, situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Conde et Royale, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Laquin, et de l'autre par celle de Madame veuve Labarre. Sur le dit terrain il existe 1o. Une maison en briques, à rez de chaussée, avec une cuisine en briques y attenant ; 2o. Une maison de colombage de 3 appartements, avec galerie ; et 3o. deux bâtisses en bois.

Conditions, à comptant et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 22 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Garnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 25 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie de la no. 104, des Plaines no. 24, sur le plan de nouveau faubourg Marigny.

Conditions : 1-3 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'acquéreur, hypothécaire, avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant Ls. Grivot, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

WHITE SUGAR-HOUSE AND PORTUGAL WINE for sale, quality, &c. by
Feb 8 PERRET & CHABLIONNET.

VENTES PAR L